

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Accord-cadre à bons de commande relatif à l'exécution de travaux de création d'espaces verts / Entreprise APTV/Avenant n°02 (1.1)**

Service : *Pôle opérationnel (XG- NH)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du code général des collectivités territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° et les articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la commande publique,

VU la décision n° 2021_249_DEC en date du 19 novembre 2021 attribuant l'accord-cadre à bons de commande de travaux de création d'espaces verts à la société APTV,

VU l'acte d'engagement signé le 19 novembre 2021 et notifié le 23 novembre 2021 à la société APTV,

VU le budget 2024,

VU le projet d'avenant n°02,

CONSIDÉRANT que la société cocontractante APTV a changé de domiciliation ; qu'il convient de modifier l'information dans le contrat initial,

CONSIDÉRANT qu'il est donc nécessaire de signer un avenant au marché afin d'y intégrer cette modification, sans incidence financière,

DÉCIDE

DE SIGNER l'avenant n°02 à l'accord-cadre à bons de commande de travaux de création d'espaces verts.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 16 septembre 2024.
Le maire,
Patrice DUNAND

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 17 septembre 2024 et publiée sur le site internet de la Ville le 17 septembre 2024.

